

## Official Plan Amendment Proposal Summary

Owner: Not applicable

File N°: D01-01-18-0007

Applicant: City sponsored amendment

Policy Planner: Robin van de Lande

Applicant Address: 110 Laurier Ave, West

Wards: 3 – Barrhaven; 5 – West Carleton-March;  
9 – Knoxdale Merivale; 10 - Gloucester Southgate;  
13 – Rideau Rockcliffe; 16 – River; 20 – Osgoode;  
22 – Gloucester South - Nepean.

Applicant E-mail: robin.vandelande@ottawa.ca

Applicant Phone Number: 613-580-2424 x43011

Ward Councillors: Jan Harder, Eli El Chantiry,  
Keith Egli, Diane Deans, Rawlson King, Riley  
Brockington, George Darouze, Carole Ann  
Meehan

---

### Proposal

The City is proposing to make minor amendments to Annex 10 based on the recently completed Leitrim Road Environmental Assessment. The changes add additional lands to the Airport Operating Influence Zone and the 25 NEF/NEP area consistent with adopted changes by the Airport Authority. It is also proposed that Annex 10 be identified in the Plan as the only source of airport noise mapping. Redundant airport noise mapping will then be withdrawn from Schedule K.

### Proposal Details

This proposal updates airport noise mapping on Annex 10 of the Official Plan in relation to lands affected by the Leitrim Road Realignment Environmental Study (a study completed under the Environmental Assessment Act). Noise contour mapping from the Carp and Rockcliffe Airports will be added to Annex 10.

Because the airport noise mapping on Schedule K will be redundant with that of Annex 10 this mapping will be withdrawn and reference to Annex 10 as constituting an official component of the Official Plan will be added to Section 5.4. Within Section 4.8.6 of the Official Plan, policies are proposed to be updated to withdraw reference to Schedule K.

### Timelines and Approval Authority

The target date the application will be considered by the City's Planning Committee is in June 2019. The City is the approval authority for the proposed amendments to the Official Plan.

## Submission Requirements

If you wish to be notified of the adoption of the proposed Official Plan or of the refusal of a request to amend the Official Plan, you must make a written request (i.e., return the attached comment sheet) to the City of Ottawa.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before the proposed Official Plan amendment is adopted, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Ontario Municipal Board.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before the proposed Official Plan and/or Zoning By-law amendments are adopted, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Ontario Municipal Board unless, in the opinion of the Board, there are reasonable grounds to add the person or public body as a party.

## Stay Informed and Involved

The City of Ottawa would like to receive any comments concerning this proposal. Please forward comments to the undersigned planner via mail, telephone, facsimile or e-mail by May 30, 2019. Comments received will be considered in the evaluation of the proposal.

If you wish to be notified of the adoption of the proposed Official Plan amendment, or of the refusal of a request to amend the official plan, you must make a written request to the City of Ottawa.

- Register for future notifications about this application and provide your comments either by faxing or mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D01-01-18-0007 in the subject line.
- Access submitted plans and studies regarding this application online at [ottawa.ca/devapps](http://ottawa.ca/devapps) and enter file number D01-01-18-0007 in the search field.
- Should you have questions, please contact me. My contact information is below.

**Robin van de Lande RPP MCIP**, Planner II  
Community Planning Unit  
Planning, Infrastructure and Economic Development Department  
City of Ottawa  
110 Laurier Avenue West, 4<sup>th</sup> Floor  
Ottawa, ON K1P 1J1



Tel.: 613-580-2424, ext. 43011

Fax: 613-580-2459

[robin.vandelande@ottawa.ca](mailto:robin.vandelande@ottawa.ca)

## Sommaire de la proposition de modification au Plan officiel

Propriétaire : S.O.

N° de dossier : D01-01-18-0007

Requérant : modification à l'initiative de la Ville d'Ottawa

Urbaniste responsable : Robin van de Lande

Adresse du requérant : 110, avenue Laurier Ouest

Quartiers : 3 – Barrhaven; 5 – West Carleton-March; 9 – Knoxdale-Merivale; 10 – Gloucester-Southgate; 13 – Rideau-Rockcliffe; 16 – Rivière; 20 – Osgoode; 22 – Gloucester Sud

Courriel du requérant : robin.vandelande@ottawa.ca

Conseillers de quartiers : Jan Harder, Eli El Chantiry, Keith Egli, Diane Deans, Rawlson King, Riley Brockington, George Darouze, Carole Ann Meehan

N° de tél. du requérant : 613-580-2424, poste 43011

---

### Proposition du requérant

La Ville propose d'apporter des modifications mineures à l'Annexe 10 en se fondant sur l'évaluation environnementale du chemin Leirim récemment terminée. Ces modifications ajoutent des terrains supplémentaires à la zone d'influence d'exploitation de l'aéroport et à la zone située à l'intérieur des courbes NEF/NEP 25, conformément aux modifications adoptées par l'Administration aéroportuaire. Il est également proposé que l'Annexe 10 soit identifiée dans le Plan comme la seule source de cartographie du bruit des aéroports. La cartographie redondante du bruit des aéroports sera alors retirée de l'annexe K.

### Détails de la proposition

La présente proposition met à jour la cartographie du bruit de l'aéroport à l'Annexe 10 du Plan officiel en ce qui concerne les terrains touchés par l'étude environnementale sur le réaligement du chemin Leirim (une étude réalisée en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales*). La cartographie des courbes de niveau de bruit des aéroports de Carp et de Rockcliffe sera ajoutée à l'Annexe 10.

Étant donné que la cartographie du bruit de l'aéroport figurant à l'Annexe K sera redondante par rapport à celle de l'Annexe 10, cette cartographie sera retirée et la référence à l'Annexe 10 comme constituant une composante officielle du Plan officiel sera ajoutée à l'article 5.4. Dans l'article 4.8.6 du Plan officiel, il est proposé de mettre à jour les politiques pour retirer la référence à l'Annexe K.

## Calendrier et pouvoir d'approbation

La date limite à laquelle le Comité de l'urbanisme de la Ville examinera la demande est fixée à l'été de 2019. La Ville dispose du pouvoir d'approuver les modifications proposées au Plan officiel.

## Exigences de soumission

Si vous désirez être avisé de l'adoption de la modification au Plan officiel proposée ou du refus d'une demande de modification au Plan officiel, vous devez en faire la demande par écrit (c.-à-d. retourner la feuille de commentaires jointe) à la Ville d'Ottawa.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que la modification au Plan officiel proposée ne soit adoptée, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que la demande de modification au Plan officiel et/ou au Règlement de zonage proposée ne soit adoptée, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisi le Tribunal d'appel de l'aménagement local, à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

## Tenez-vous au courant et exprimez-vous

La Ville d'Ottawa aimerait connaître votre point de vue sur la présente proposition. Veuillez transmettre toute observation à la personne soussignée par la poste, par téléphone, par télécopieur ou par courriel d'ici le 30 mai 2019. Les commentaires reçus seront pris en considération dans l'examen de la proposition.

Si vous désirez être avisé de l'adoption de la modification proposée au Plan officiel ou du refus d'une demande de modification du Plan officiel, vous devez présenter une demande écrite à la Ville d'Ottawa.

- Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et fournir vos commentaires, soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par télécopieur ou par la poste, soit en m'envoyant un courriel citant le numéro de dossier D01-01-18-0007 dans la ligne objet.
- Pour accéder en ligne aux études et aux plans soumis relativement à la présente demande, rendez-vous à [ottawa.ca/demdam](http://ottawa.ca/demdam) et saisissez le numéro de dossier D01-01-18-0007 dans la zone recherche.
- Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.

**Robin van de Lande RPP MCIP**, urbaniste II

Unité de la planification communautaire

Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique

Ville d'Ottawa

110, avenue Laurier Ouest, 4<sup>e</sup> étage

Ottawa (Ontario) K1P 1J1

Tél. : 613-580-2424, poste 43011

Télécopieur : 613-580-2459

[robin.vandelande@ottawa.ca](mailto:robin.vandelande@ottawa.ca)